Michael Eckhart et Gabriel Sturny-Bossart

L'UIPC se retire après 58 années d'existence

Après 58 années d'existence, l'Union suisse des Instituts de formation en pédagogie curative (UIPC) a cessé ses activités fin 2017 et a été dissoute. La décision en a été prise à Berne le 17 novembre 2017 par les délégués lors d'une assemblée générale extraordinaire. Depuis la fin des années 1950, l'UIPC a joué un rôle majeur dans le développement de la pédagogie curative en Suisse. Ces dernières années, d'autres organismes ont repris des tâches et des fonctions similaires, en particulier la Section Pédagogie spécialisée créée récemment dans le cadre de swissuniversities.

Le 10 janvier 1959 était créée officiellement à Fribourg l'Union des Séminaires de pédagogie curative de Suisse (USPcS/VHpS), qui existait de manière déjà informelle à l'époque. Cette Union a plus tard changé de nom (à la demande de l'Institut de pédagogie curative de Fribourg) pour devenir l'Union suisse des Instituts de formation en pédagogie curative (UIPC / en allemand VHpA et depuis quelques années VHPA). Dans les premiers statuts de 1959, les objectifs de l'Union étaient définis comme suit:

« La fonction première de l'Union est la sauvegarde des intérêts intellectuels et matériels communs aux séminaires de pédagogie curative au regard de leurs objectifs, c'est-à-dire:

- a) Formation d'un personnel spécialisé
- b) Formation continue pour le personnel spécialisé actif dans la pratique
- c) Recherche scientifique

Ceci devant être atteint principalement par

- a) un soutien apporté aux actions des séminaires de pédagogie curative auprès d'instances privées et publiques;
- b) des opérations menées en collaboration avec les associations professionnelles concernées;
- c) une aide à la sécurisation des moyens nécessaires à la formation et à la recherche scientifique. »

Les quelques aperçus suivants des réalisations de l'UIPC illustrent bien son importance historique pour le développement de la pédagogie curative et spécialisée en Suisse. Citons trois impulsions majeures:

- Pendant la phase d'élaboration et après la création de l'assurance-invalidité suisse (AI), entrée en vigueur au 1er ianvier 1960, l'UIPC était l'un des principaux organes consultatifs de l'Office fédéral des assurances sociales pour les questions touchant à la pédagogie curative, la création de lois et de réglementations, l'octroi de subventions pour la formation et la formation continue en pédagogie curative et la promotion de la recherche scientifique. Quelques-uns des membres du comité directeur, en particulier le premier président de l'UIPC, le Prof. Eduard Montalta, étaient en contact direct avec des parlementaires et des conseillers fédéraux. Bien entendu, tous les membres entretenaient des contacts intensifs avec « leurs » directeurs cantonaux de l'instruction publique, contribuant fortement à la mise en place des réglementations et des décrets cantonaux relatifs à la pédagogie curative.
- Au vu des multiples besoins et tâches à assurer, l'Union ne pouvait bientôt plus tout assumer sans avoir son propre or-

gane de coordination et d'évaluation. La direction de l'UIPC élaborait donc un concept en conséquence, sécurisant les moyens nécessaires. Le 17 novembre 1973 a été fondé le Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC) -en guelque sorte un instrument de travail de l'UIPC - avec siège à Lucerne, l'UIPC étant l'organe porteur du SPC. Le SPC s'agrandissait dès 1975 pour assumer – désormais en tant qu'association -« la promotion et la coordination de la pédagogie spécialisée (et sociale) en Suisse ». Il se développe au fil des années comme un centre de compétences pour les questions de pédagogie curative et spécialisée. En janvier 2009, l'association change de structure pour devenir une fondation (Fondation Centre suisse de pédagogie curative et spécialisée). Cette fondation est l'organe porteur du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), dont le siège se trouve à Berne. Aussi bien le SPC que le CSPS ont toujours gardé des liens étroits avec l'UIPC, notamment parce que le CSPS a assumé jusqu'à la fin la gestion du secrétariat de l'UIPC.

• Au début des années 1990 se dessinait une nouvelle évolution visant à proposer désormais les formations de base des enseignantes et enseignants des écoles et des jardins d'enfants dans toute la Suisse au niveau des hautes écoles. Les cursus en pédagogie curative et spécialisée devaient également répondre à cette nouvelle règle. Les instituts membres de l'UIPC ont donc élaboré une réglementation CDIP, qui fut mise en place en 1998 pour la pédagogie spécialisée scolaire et en 2000 pour la logopédie et la thérapie psychomotrice. Il avait été décidé en 1999 que la déclaration de Bologne allait s'étendre également au

programme d'études de la pédagogie curative et spécialisée, si bien que la demande de réglementation CDIP concernant l'éducation précoce spécialisée et la pédagogie spécialisée clinique restait d'abord en suspens. En janvier 2005, l'UIPC a déposé auprès du comité directeur CDIP un concept global pour les diplômes reconnus par la CDIP (en conformité avec la déclaration de Bologne), approuvé à l'automne 2005.

Durant cette dernière décennie, le rôle de l'UIPC s'est cependant considérablement modifié. Rapidement, suite à des restructurations dans le domaine de la formation. d'autres instances (initialement la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques, COHEP) ont repris des fonctions similaires, voire les mêmes fonctions que l'UIPC. Avec la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) entrée en viqueur au 1er janvier 2015, la Conférence des recteurs des hautes écoles de Suisse (swissuniversities) est entrée en activité. Dans son cadre, on a installé au sein de la Chambre des hautes écoles pédagogiques une Section Pédagogie spécialisée. Dans cette Section, chaque haute école universitaire, haute école spécialisée ou haute école pédagogique avec un cursus reconnu en pédagogie spécialisée, en psychomotricité ou en logopédie est invitée à déléguer une personne responsable et un représentant. D'importants chevauchements, voire des doublons, se sont ainsi fait jour entre l'UIPC et la nouvelle structure - non seulement sur le plan des personnels, mais aussi dans les contenus à traiter. Chez swissuniversities aussi, on examine par exemple les forces et les faiblesses des formations, on échange sur la mise en œuvre des nouveaux programmes d'apprentissage, on aborde régulièrement le lien entre enseignement et recherche, et on a mis au planning le soutien de l'école intégrative et inclusive aussi bien que la pédagogie spécialisée en tant que partie prenante de la formation de base.

La dissolution de l'UIPC ne se fait pas sans tristesse! Il faudra en particulier veiller à ce que les objectifs de la pédagogie curative et de la pédagogie spécialisée ne soient pas négligés à l'avenir. Les représentantes et représentants des instituts de formation en pédagogie spécialisée auprès de swissuniversities doivent parvenir à installer dans ce nouveau contexte l'idée de la pédagogie curative et spécialisée en tant qu'unité disciplinaire. La dissolution de l'UIPC porte potentiellement le risque d'une scission entre pédagogie spécialisée scolaire et extra-scolaire.

Les présidentes et présidents		
de l'UIPC		
1959–1961	Eduard Montalta	
1962–1964	Samuel Roller	
1965–1968	Fritz Schneeberger	
1969–1970	Ernst Siegrist	
1971–1972	Emil E. Kobi	
1973	Eduard Bonderer	
1974–1979	Max Heller	
1980-1982	Peter Schmid	
1983–1985	Urs Haeberlin	
1986–1987	Rolf Ruckstuhl	
1988–1990	Fredi Büchel	
1991–1993	Andreas Schindler	
1994–1998	Thomas Hagmann	
1999–2001	Wilfried Schley	
2002–2004	Kurt Aregger	
2005–2007	Johannes Gruntz-Stoll	
2008-2010	Gabriel Sturny-Bossart	
2011–2014	Greta Pelgrims	
2015-2017	Michael Eckhart	



Prof. Dr. Michael Eckhart
Président UIPC 2015–2017
Leiter Institut für Heilpädagogik
PHBern
Fabrikstrasse 8
3012 Bern
michael.eckhart@phbern.ch



Prof. Dr. Gabriel Sturny-Bossart
Président UIPC 2008–2010
Leiter Studiengang Heilpädagogik
PH Luzern
Sentimatt 1
6003 Luzern
gabriel.sturny@phlu.ch